



Bilan des ventes des pesticides au Québec : un nouveau risque pour les pollinisateurs passe inaperçu

Longueuil, le 4 mai 2011 – Le dernier bilan des ventes de pesticides au Québec publié au mois de mars 2011 par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ne permet pas de prendre conscience du changement majeur qui s'est opéré récemment en agriculture quant à l'utilisation des insecticides. En quelques années, on est passé d'une utilisation par pulvérisation externe, aux insecticides systémiques. Dans le cas des insecticides systémiques, les nouvelles molécules toxiques sont intégrées à l'intérieur de la plante et circulent en permanence dans ses fluides.

Les quantités de matière active utilisées étant moindres, les chiffres du bilan ne permettent pas non plus de constater l'augmentation importante des superficies traitées avec ces insecticides. Selon nos sources, la quasi-totalité du maïs semé ce printemps sera ainsi traitée avec un insecticide systémique à base de clothianidine (Poncho).

Nous, apiculteurs, sommes très inquiets. Les impacts d'un tel changement n'ont jamais été évalués ni vraiment discutés. Nous craignons que ces insecticides ne soient un peu trop efficaces! L'exposition des insectes au pesticide est maintenant devenue permanente. Malheureusement, les pollinisateurs sont involontairement exposés aux toxines qui sont aussi présentes dans le pollen et dans le nectar des plantes traitées. Serions-nous en train de rompre un important équilibre écologique?

Dans les pays à agriculture industrialisée, les insecticides systémiques sont soupçonnés d'être en partie responsables du déclin de nombreux insectes (dont les pollinisateurs) et même des populations d'oiseaux insectivores. En France, en Allemagne, en Italie et en Slovénie certaines de ces molécules de la famille des néonicotinoïdes ont été bannies.

Selon le bilan publié, l'indice de risque global lié aux pesticides serait en baisse. Cette affirmation doit être nuancée. Même si les insecticides systémiques peuvent présenter certains avantages, dont un risque moindre pour la santé de l'agriculteur, le risque pour plusieurs espèces animales, dont l'abeille, a peut-être augmenté. Or, pour tous les insecticides systémiques livrés sous forme d'enrobage de semence, le risque pour l'abeille ne fait plus partie du calcul de l'indice de risque global du pesticide. C'est tout simplement parce qu'on ne sait pas comment l'évaluer, comme l'avoue candidement le document technique du MDDEP et du MAPAQ expliquant la manière dont l'indice de risque est établi!

- 30 -